

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 5 décembre 2019 portant nomination au conseil d'administration
du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi de finances pour 1997 n° 96-1181 du 30 décembre 1996, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 97-1040 modifié du 13 novembre 1997 créant le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2019 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée en qualité de membre du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat :

Au titre du ministère chargé du budget

Mme Alexie LALANNE-PELERIN, en remplacement de M. François DESCHAMPS, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 5 décembre 2019.

Pour le ministre par délégation :
*Le sous-directeur du commerce,
de l'artisanat et de la restauration,*
ALBAN GALLAND